



Litige propriétaire / locataire

Par **Lyan**, le **22/08/2008** à **16:13**

je loue une maison à 1 couple depuis 18 ans .Je suis entrée dans cette maison il y a quelques mois et j'ai constaté qu'elle était dans un état déplorable : sans entretien aucun .(papiers peints d'origine , carreaux de cuisine cassés,peintures arraiillées, sol ebréché.

Le locataire vient de m'envoyer une lettre recommandée avec une liste de travaux à réaliser pour en renover l'interieur.

Il n'y a malheureusement pas de bail écrit ni d'état des lieux faits au moment de l'entrée des locataires.

Lorsque les locataires ont pris la maison ils savaient qu'il n'y avait pas d'autre chauffage qu'une cheminée,ils demandent maintenant une installation de chauffage .

Le loyer est modique à cause de ces inconvenients

Je voudrais quels travaux incombent au propriétaire et ceux incombants aux locataires .

Merci